



Puis je demander l aide d un administrateur ou une dissolution?

Par **Vasko**, le **24/07/2017** à **09:05**

Bonjour,

Avec mon ex mari ,nous avons cree une sci il y a une dizaine annee.nous sommes a 50/50 mais il est gerant .

Depuis notre séparation il y a 3 ans,il a decide d agir comme si je n existais pas .Il refuse de faire une assemblée générale ,apres la vente d une de nos maisons ,il a sorti l argent pour le mettre sur des comptes prives,donec je n ai pas eu ma part.Les bilans que j obtiens difficilement par la comptable sont faux donc je les conteste.Il a occupe pendant 2 ans un logt de la sci gratuitement,edf,eau,telephone

Impots persos sont payes par la sci....des factures de matériaux sont prélevées sur la sci alors que c'est du persos. Bref puis je demander une dissolution ou l intervention d un administrateur?

Je vous remercie.